

ET AVEC  C'EST ENCORE 

+ DE FACILITÉ

Une carte bancaire gratuite utilisable partout⁽¹⁾.

+ DE CHOIX

Un choix de règlement modifiable même après votre achat depuis votre mobile ou votre ordinateur⁽²⁾.

+ DE LIBERTÉ

Un espace personnel pour piloter son budget en direct.

+ D'AVANTAGES

Des offres de remboursement et des avantages immédiats⁽³⁾.

Renseignez-vous vite ici !

www.agencecosmic.com - Réf. : 10071006N

Entrez
dans **Un monde
d'avantages !**



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable.

(2) Après chaque utilisation de votre carte de crédit renouvelable pour : - un montant d'achat minimum de 100 € chez les commerçants acceptant ladite carte (en magasin ou sur Internet), ou - un retrait d'espèces d'un montant de 100 € minimum aux distributeurs et guichets automatiques de billets acceptant votre carte de crédit renouvelable, vous pouvez modifier votre choix de règlement en passant soit : - d'un règlement comptant « C comptant » à un règlement à crédit (utilisation fractionnée « C smart » ou utilisation « C ma-mens »), - d'un règlement à crédit (« C ma-mens » uniquement) à un règlement comptant ou à un règlement « C smart ». En effet, la fonctionnalité post paiement ne se déclenche pas si vous effectuez un règlement « C smart » lors de votre choix de règlement initial. En outre, le prêteur pourra éventuellement vous proposer de bénéficier d'une utilisation fractionnée spéciale de votre crédit renouvelable en lieu et place, des utilisations (« C smart » et « C ma-mens », « C comptant »). Un message de type SMS ou e-mail permettant d'effectuer les modifications souhaitées vous sera automatiquement adressé. Vous pourrez alors modifier vos options de règlement jusqu'à 22h le lendemain de l'achat ou du retrait. Un SMS ou e-mail de prise en compte de votre demande vous sera adressé. Cette fonctionnalité est disponible si à la date de la demande de modification : - votre crédit renouvelable n'est pas suspendu, - le montant de votre crédit renouvelable disponible est au moins supérieur ou égal au montant du retrait ou de l'achat concerné par la demande de modification. Cette fonctionnalité n'est pas disponible au sein des réseaux partenaire Aurore. Pour se désabonner vous pouvez vous rendre sur votre espace personnel.

(3) Sous réserve des conditions fixées par les enseignes partenaires et indiquées sur le site www.avantagescpay.aurore.com (coût de connexion selon opérateur).



Cumulez les privilèges !

Choisir la carte de crédit exclusiv[®]Ford Cpay Mastercard associée à un crédit renouvelable, c'est bénéficier de nombreux avantages à découvrir dès maintenant !



Vous profitez d'un
**BON DE RÉDUCTION
DE 30 € OFFERTS⁽¹⁾**

à valoir sur vos achats d'un montant
minimum de 300 € d'achats.

Vous obtenez
**5 % DU MONTANT DE VOS ACHATS
EN BON DE RÉDUCTION**

dès 300 € d'achats sur les 11 derniers mois⁽²⁾,
une fois par an.

Vous bénéficiez d'une remise permanente de
**10 % SUR VOS ACHATS
D'ACCESSOIRES⁽³⁾**

réglés avec la carte de crédit
exclusiv[®]Ford Cpay Mastercard.

Vous pouvez choisir de
**REMBOURSER VOS ACHATS EN
PLUSIEURS FOIS**

à crédit⁽⁴⁾.

Vous effectuez les 4 premières
révisions annuelles de votre Ford
dans le réseau Ford et nous
**VOUS OFFRONS ALORS
LA VISITE INITIALE DE VOTRE
PASSEPORT CONTRÔLE
TECHNIQUE⁽⁵⁾.**

Vous devez réparer, remplacer votre pare-brise
ou optique et votre assureur vous applique
UNE FRANCHISE BRIS DE GLACE⁽⁶⁾
QUE NOUS VOUS OFFRONS
(dans la limite de 80 €).

La carte exclusiv[®]Ford Cpay Mastercard est une carte de crédit renouvelable facultative de BNP Paribas Personal Finance. Vous pouvez l'utiliser dans la limite du montant disponible, au comptant conformément à la loi, ou à crédit : soit selon une mensualité choisie sous réserve du respect des conditions contractuelles et réglementaires, soit selon une durée de remboursement définie en 3, 5, 10 ou 20 mois. Montant de la cotisation carte annuelle : gratuite. Vous pouvez disposer d'un crédit renouvelable d'un an allant de 150 € à 4 500 €. Conditions en vigueur au 01/03/2019. Sous réserve d'étude et d'acceptation du dossier par BNP Paribas Personal Finance, 1 boulevard Haussmann 75009 Paris, Société Anonyme au capital de 546 601 552 €, 542 097 902 RCS Paris. N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr). Vous disposez d'un droit de rétractation.

(1) Une fois votre contrat définitivement conclu et 4 mois après la réception de votre carte de crédit exclusiv[®]Ford Cpay Mastercard, vous recevrez à votre domicile un bon de réduction de 30 € utilisable dès 300 € d'achats réglés avec la carte de crédit exclusiv[®]Ford Cpay Mastercard. Il sera valable dans votre concession. Offre non cumulable avec un autre bon de réduction ou autres promotions en cours, dans la limite de la date de validité indiquée sur le bon de réduction. (2) Un bon de réduction vous est adressé à la date anniversaire de votre carte de crédit exclusiv[®]Ford Cpay Mastercard s'il

atteint un montant supérieur ou égal à 15 € (soit un montant d'achats minimum de 300 € effectués au cours des 11 derniers mois et réglés avec la carte de crédit exclusiv[®]Ford Cpay Mastercard). Il ne peut excéder 80 €, doit être utilisé en une seule fois dans les 12 mois dans votre concession, pour tout achat supérieur à 200 €. Il ne peut être cumulé avec une autre offre promotionnelle. (3) Offre de remise non cumulable avec une autre offre en concession. (4) La carte exclusiv[®]Ford Cpay Mastercard est une carte de crédit renouvelable facultative de BNP Paribas Personal Finance. Vous pouvez l'utiliser dans la limite du montant disponible, au comptant conformément à la loi, ou à crédit : soit selon une mensualité choisie sous réserve du respect des conditions contractuelles et réglementaires, soit selon une durée de remboursement définie en 3, 5, 10 ou 20 mois. Montant de la cotisation carte annuelle : gratuite. Vous pouvez disposer d'un crédit renouvelable d'un an allant de 150 € à 4 500 €. Conditions en vigueur au 01/03/2019. (5) 4 révisions annuelles Ford = Passeport contrôle technique offert (carte cessible). Offre valable dans le réseau Ford participant, durant 5 ans à compter de son émission et uniquement chez le concessionnaire ou agent Ford émetteur. Conditions détaillées de l'offre disponibles à l'Accueil Service Ford. (6) Offre plafonnée à 80 € TTC, valable pour tout remplacement de votre pare-brise dans le réseau Ford. Le montant de votre franchise est précisé dans votre contrat d'assurance « Bris de glace ».